

**TARGETSPOT**

Société anonyme établie en Belgique  
Siège: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone): 0473.699.203

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES  
TENUE LE 9 DECEMBRE 2022 A 10H30**

1. BUREAU

La séance est ouverte à 10h30, les actionnaires présents ou représentés désignent Monsieur Alexandre Saboundjian en tant que président de l'Assemblée Générale. Le président désigne comme secrétaire Madame Sarah Baikry et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Camille Saboundjian.

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le secrétaire vérifie la liste de présence déposée et les procurations des mandataires présents, dont il résulte que sur les 13.041.483,00 actions qui disposent de droits de vote, 5.996.626 sont représentées, soit 45,981%.

Le secrétaire rappelle que suite à l'Assemblée Générale du 15 février 2021, un droit de vote double été conféré aux actions entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société. A la date d'enregistrement de la présente l'Assemblée Générale, le 1 décembre 2022, 5.725.796 actions disposent ainsi d'un droit de vote double.

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et domicile ou la dénomination, le siège et le numéro d'entreprise, ainsi que le nombre d'actions dont chacun d'eux est propriétaire et le nombre de droits de vote dont chacun est titulaire (eu égard à l'article 11 des statuts concernant les droits de vote double) sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste de présence est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires. Les procurations mentionnées dans la liste de présence sont toutes sous seing privé et demeurent également ci-annexées.

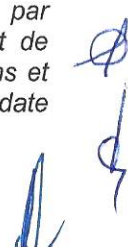
---

3. ORDRE DU JOUR

Le Président constate qu'aucun quorum n'est requis et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les propositions de décisions qui sont inscrites à l'ordre du jour :

3.1. Approbation de la cession par Targetspot SA de sa participation dans la société Radionomy Group B.V. et de créances (nettes) sur Radionomy Group B.V. et ses filiales

*Proposition de décision: L'assemblée générale décide d'approuver la cession par Targetspot SA de sa participation dans la société Radionomy Group B.V. et de créances (nettes) sur Radionomy Group B.V. et ses filiales, selon des conditions et modalités du Shares, Receivables and Payables Purchase Agreement signé en date*



du 21 novembre 2022 entre, d'une part, la Société, M. Alexandre Saboundjian et M. Jean-François Mauguit en tant que vendeurs et, d'autre part, Azerion Tech Holding B.V. en tant qu'acheteur et Azerion Group N.V. en tant que garant (le « Contrat de Cession »).

### 3.2. Pouvoirs

*Proposition de décision: L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Alexandre Saboundjian et Madame Camille Saboundjian (née Pioch), chacun pouvant agir individuellement et avec pouvoir de subdélégation, pour mettre en œuvre le Contrat de Cession (et tous autres documents liés au Contrat de Cession), et procéder à toutes actions, démarches et/ou formalités généralement quelconques dans ce cadre.*

## 4. DELIBERATIONS

Le Président rappelle tout d'abord qu'un document synthétisant les principales conditions et modalités du Contrat de Cession a été mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://investors.targetspot.com/investors/documentation/>.

Le Président présente ensuite les arguments et raisons qui ont guidé la décisions de céder l'activité Targetspot à Azerion. Le banquier conseil Alantra présente aussi le profil financier de la société Azerion.

Le Président présente ensuite le nouveau périmètre d'activité de la société qui se concentre sur le pôle Winamp, la stratégie globale, les objectifs principaux du périmètre en 2023 et donne rendez-vous au début du mois de janvier pour une présentation plus large qui sera ouvertes aux actionnaires et investisseurs.

Le Président expose ensuite que l'approbation des actionnaires n'est légalement pas requise pour procéder à l'opération visée dans le Contrat de Cession, le conseil d'administration de la Société étant compétent en la matière. Cependant, eu égard à l'importance de cette opération, et par respect et transparence envers les actionnaires, le conseil d'administration a jugé opportun de soumettre l'opération au vote des actionnaires.

Le Président répond aux questions qui lui sont soumises par l'assemblée.

Après cet exposé, l'assemblée prend les résolutions suivantes, chacune par un vote distinct :

#### 4.1. Première résolution: Cession par Targetspot SA de sa participation dans la société Radionomy Group B.V. et de créances (nettes) sur Radionomy Group B.V. et ses filiales

L'assemblée générale décide d'approuver la cession par Targetspot SA de sa participation dans la société Radionomy Group B.V. et de créances (nettes) sur Radionomy Group B.V. et ses filiales, selon les conditions et modalités du Contrat de Cession.

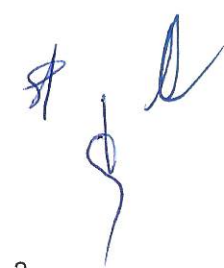
#### Vote

POUR : 11.203.445,00

CONTRE : 393.156,33

ABSTENTION : 50.186,27

L'assemblée générale observe que la cession est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 96,193% des voix pour, 3,376% des voix contre et 0,431% d'abstentions.



4.2. Deuxième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Alexandre Saboundjian et Madame Camille Saboundjian (née Pioch), chacun pouvant agir individuellement et avec pouvoir de subdélégation, pour mettre en œuvre le Contrat de Cession (et tous autres documents liés au Contrat de Cession), et procéder à toutes actions, démarches et/ou formalités généralement quelconques dans ce cadre.

Vote

POUR : 11.283.854,60

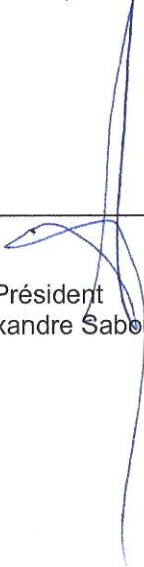
CONTRE : 362.933,00

ABSTENTION : 0

L'assemblée générale observe que la délégation de pouvoirs est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 96,884% des voix pour, 3,116% des voix contre et 0% d'abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11h55.

Bruxelles, le 9 décembre 2022



---

Le Président  
Alexandre Saboundjian



---

Le secrétaire  
Sarah Baikry



---

Le scrutateur  
Camille Saboundjian